

Société | En Nouvelle-Aquitaine, le niveau de sûreté nucléaire est « satisfaisant » selon l'ASN



Alors qu'un rapport parlementaire d'une commission d'enquête vient d'être publié dans la journée du jeudi 5 juillet, demandant le renforcement du parc nucléaire français et la surveillance du travail des sous-traitants, l'ASN (Agence de sûreté nucléaire) dévoilait son bilan de sûreté nucléaire et de radioprotection en Nouvelle-Aquitaine sur l'année 2017. Si le rapport parlementaire dénonce certaines failles dans le parc nucléaire français, l'ASN considère que le bilan 2017 de notre région est globalement satisfaisant, même s'il reste quelques défaillances à corriger. Retour en détail sur les appréciations de l'ASN

A l'heure où la France s'interroge sur son avenir énergétique, la question de la sûreté et de la sécurité nucléaire reste plus que jamais ouverte aux débats. D'un côté, des parlementaires et des associations (Greenpeace...) qui veulent prouver que le parc nucléaire français n'est pas assez sécurisé, et de l'autre, les grands groupes tels EDF ou AREVA qui défendent leurs centrales. L'ASN, qui est une autorité administrative indépendante, s'occupe de la question de la sûreté nucléaire (des centrales) et de la radioprotection (domaine médical et industriel). C'est principalement l'Etat et les industriels qui gèrent la question de sécurité nucléaire (intrusions extérieures etc...).

Bilan des centrales nucléaires de Blaye et de Civaux

Au total, ce sont 134 inspections qui ont été réalisées par l'ASN sur l'ensemble des installations et activités nucléaires de Nouvelle-Aquitaine. Les centrales nucléaires de Blaye (33) et de Civaux (86) ont été inspectées à 35 reprises durant l'année 2017. Deux ans après la mise en évidence d'anomalies concernant la fabrication d'équipements réalisés dans l'usine de Creusot Forge (propriété d'Areva), les mesures de surveillance sont toujours appliquées pour les réacteurs concernés, notamment à Blaye. L'ASN l'affirme, elle poursuivra le contrôle de la revue des dossiers des composants fabriqués à Creusot Forge et exige d'EDF un bilan avant fin 2018 pour autoriser le redémarrage de tous les réacteurs. De manière globale, les performances de la centrale du Blayais sont jugées satisfaisantes sur l'année 2017 et se situent dans la moyenne des centrales d'EDF. Sur 59 événements déclarés à l'ASN, seuls 4 étaient de niveau 1 sur l'échelle INES (mesurant l'importance d'une anomalie sur une échelle de 1 à 7). Ils concernent des difficultés sur la planification et la réalisation des essais garantissant le bon fonctionnement du matériel, une qualité de documentation jugée « perfectible » pour le bon

déroulement des essais, un manque de confinement suffisant des effluents radioactifs liquides (rejets dans le sol) ainsi qu'une insuffisance de contrôles sur les quantités de fluides frigorigènes rejetés. Côté progrès, l'ASN souligne le bon déroulement des travaux lors de l'arrêt des quatre réacteurs pour maintenance et rechargement en combustibles, et une amélioration de la propreté radiologique des chantiers pendant l'arrêt des réacteurs (faible dose de rayonnement reçue par les intervenants).

Concernant la centrale de Civaux, située dans la Vienne, 3 évènements de niveau 1 ont été déclarés. Comme pour 2016, ils concernent toujours les anomalies de l'acier des générateurs à vapeur, soumis à des restrictions pour limiter le taux de carbone de ces derniers jugé trop élevé. Le réacteur 1 avait d'ailleurs été arrêté en février 2017 pour effectuer des contrôles. Suite à ces contrôles, estimant qu'il n'y avait pas de dangers majeurs, l'ASN a donné son feu vert au redémarrage de ce réacteur. Cependant, des difficultés dans la réalisation des activités de maintenance lors de l'arrêt pour rechargement en combustibles de ce même réacteur 1 ont été relevées. Elles concernent notamment des difficultés dans la mise à la disposition pour les prestataires des moyens nécessaires pour réaliser cette maintenance. Cet accroc mériterait d'être surveillé à l'avenir, d'autant plus que le débat sur la sous-traitance en matière de sûreté nucléaire vient de s'ouvrir. Enfin, comme pour la centrale de Blaye, l'ASN demande une meilleure gestion de confinement des effluents radioactifs liquides.

Nouvelle réglementation pour 2018

Dans le domaine médical, peu d'anomalies à relever, excepté une réglementation des expositions des travailleurs aux rayons ionisants dans les blocs opératoires non respectée par les chirurgiens. De nouvelles dispositions en matière de radioprotection liées au changement du code du travail et du code de la santé publique sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet dernier, dans le but de renforcer la protection de personnes exposées. L'ASN s'adaptera à cette nouvelle réglementation pour les contrôles sur l'année 2018. Enfin, un dernier point à suivre, l'ASN demande aux centres médicaux de mieux surveiller leurs prestataires lors de transports de substances radioactives (elle demande plus d'audits de contrôles). Si l'ASN considère que le niveau de sûreté nucléaire et de la radioprotection reste globalement satisfaisant, les défaillances minimales relevées, notamment liées lors de recours à des prestataires, risquent d'alimenter un peu plus le débat sur la sous-traitance dans le domaine du nucléaire.



Nicolas Laplume

Crédit Photo : DR

Publié sur aqui.fr le 06/07/2018

[Url de cet article](#)